

ENQUÊTE PUBLIQUE DEVIATION DE JARGEAU – 4 AU 20 FÉVRIER 2022

La déviation de Jargeau est présentée comme un contournement local destiné à soulager les centres-villes de Jargeau et de Saint-Denis de l'Hôtel. En réalité, ce nouvel axe routier va représenter une nouvelle voie gratuite, parallèle à l'autoroute A10.

Elle va immédiatement voir s'y engouffrer des noria de camions venant de l'A19 au nord du Département, bien trop heureux d'utiliser cet axe gratuit de la RD 921 pour y rejoindre plus au sud l'A71 en Sologne.

Le problème, c'est que rien n'est prévu à la sortie sud de cette déviation, à la jonction des RD 13 et RD 14, juste avant l'accès au village de Marcilly-en-Villette, et alors que la traversée de la commune de La Ferté-Saint-Aubin est interdite aux poids lourds de plus de 19 tonnes sur la RD 2020.

Cela risque donc d'être une belle pagaille du côté de Sennely, Souvigny ou Vouzon, avec des chauffeurs routiers qui navigueront au GPS pour tenter de rejoindre l'A71, en essayant bien sûr d'éviter les axes de circulation payants, comme ils ont l'habitude de le faire.

Il est par ailleurs inadmissible qu'à l'heure actuelle des poids lourds de plus de 40 tonnes, (voire de 50, sans même être estampillés « convois exceptionnels ») puissent encore traverser le centre ville de Jargeau, y défoncer régulièrement les rues et y abîmer trottoirs et mobilier urbain.

La raison voudrait qu'on impose une limite de tonnage à 19 ou 26 tonnes sur la RD 921 sur le pont traversant la Loire et dans le centre ville de Jargeau. Les transports locaux nécessitant de traverser la Loire à Jargeau devraient être imposés à de plus petits gabarits, et dans la mesure du possible, ne jamais devoir rouler à vide.

Dès maintenant, la circulation des poids lourds en transit national ou international devrait être proscrite sur le pont et dans le centre ville de Jargeau sur la RD 921, au minimum de 22h à 6h du matin. Une manière de dissuader dès à présent tous les poids lourds qui n'ont rien à faire sur cette départementale, et de les obliger à emprunter, soit les autoroutes A10 et A71, soit la RD 940 à l'est de Gien. Aujourd'hui, ces mesures peuvent être aujourd'hui contrôlées de manière automatique à l'aide de radars discriminants.

Il me semble que les entreprises installées à Saint-Denis de l'Hôtel, Jargeau ou Darvoy, auraient dû déjà depuis longtemps faire l'effort, avec l'aide des élus locaux et des chambres consulaires, de travailler sur une charte qui respecte l'esprit du label Patrimoine Mondial de l'Unesco, tout en permettant une activité industrielle et commerciale raisonnée.

Ceci afin de respecter vraiment l'esprit du classement UNESCO....

Mais il est évident qu'avec la construction d'un projet tel que la déviation de Jargeau, on ne mérite plus ce label. Il faudra donc en tirer les conséquences.

On développe ainsi en France de multiples projets routiers comparables avec toujours une bonne raison de le faire. Pourtant certains élus ont eu la sagesse d'abandonner sans attendre une décision administrative ou de justice (exemple du contournement sud-est de Limoges).

On sait pertinemment que la création de nouvelles routes gratuites entraîne systématiquement leur utilisation rapide par un effet d'aubaine, et donc un accroissement global du trafic, du bruit et de la pollution atmosphérique. **Cette nouvelle déviation routière ne fera donc que déplacer des embouteillages au sud de la Loire.**